



Fat Orsac

Entreprise adaptée

Orsac Cava

Atelier et chantier d'insertion (ACI)

Activités d'adaptation à la vie active (AVA)

Péronnas - Ain



Secteur:
Handicap
Insertion

Administrateur délégué
Christian Jarry

Directeur
Bruno Astic

Agent commercial
Olivier Mullet

Responsable de
l'accompagnement
et du suivi social
Stéphane Nota



En 1983, l'Orsac créait le CAVA, centre d'adaptation à la vie active, pour l'insertion de personnes en grande difficulté sociale. À l'origine, beaucoup d'entre elles étaient malades mentales et le CAVA travaillait en lien avec le CPA. Le FAT, Formation accueil travail, est un atelier protégé à vocation industrielle ouvert en 1987 à Bourg-en-Bresse. Avec la loi de 2005, son statut devient entreprise adaptée. Il emploie en CDI ou CDD des personnes reconnues travailleurs handicapés.

En 1991, les deux structures sont regroupées à Péronnas, aux portes de Bourg-en-Bresse, dans un site disposant d'un vaste bâtiment industriel à reconvertir.

Les structures d'insertion : AVA et ACI

La structure AVA, activité d'adaptation à la vie active, intervient en amont des parcours d'insertion : elle accompagne des personnes en grande difficulté sociale orientées par les services sociaux, par Cap emploi, par Orsac-insertion, le CPA. Si l'objectif principal est de déterminer leur orientation, cette période peut être mise à profit pour se stabiliser. Les personnes sont placées en situation de travail dans les ateliers de production (essentiellement l'atelier cartons) et l'orientation se construit au fil des mois en collaboration avec les autres référents (travailleur social, CMP, éducateurs...). Des entretiens mensuels permettent de faire le point avec la personne sur ses projets et ses capacités.

Avec l'utilisateur : convention de 3 mois renouvelable plusieurs fois.

Financement : subvention de la DDCS (État), sur la base d'une convention annuelle et d'un nombre de places.

La structure ACI, atelier et chantier d'insertion, vise le retour à l'emploi pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, généralement sans qualification (ou très peu). Certaines ont la reconnaissance travailleur handicapé par la MDPH. Elles sont généralement orientées par Pôle emploi, par la Mission locale jeunes ou par les services sociaux. La mise en situation de travail dans l'atelier de production permet de reprendre les bases élémentaires nécessaires à un emploi (assiduité, compréhension des tâches assignées, relation avec les collègues et la hiérarchie...).

Le projet de retour à l'emploi se construit également grâce à un

Fiche d'identité

Historique
CAVA ouvert en 1983
FAT ouvert en 1987

Coordonnées
130, rue des Tamaris
01960 Péronnas
Tél. 04 74 21 30 65
contact@fatorsac.com
www.fatorsac.com

Effectifs 2016
Entreprise adaptée : 34
ACI : 19
AVA : 9

Personnel d'encadrement
12 personnes

Budget 2016
AVA/ACI : 0,5 M€

Chiffre d'affaires 2016
Entreprise adaptée : 2,9 M€

Le travail dans un atelier de production, avec la possibilité de passer progressivement sur des postes plus complexes, permet de cerner les capacités de la personne en matière de :

- respect des horaires et assiduité,
- suivi des consignes de production,
- travail en équipe,
- respect de la hiérarchie.

• Le site de Péronnas
Le FAT-Orsac a pris en charge l'investissement des 3 000 m² de locaux et des 11 000 m² de terrains qu'il occupe en 1991. C'était précédemment un atelier de fabrication de treillis soudé de l'usine d'Usinor-Sacilor (aujourd'hui Arcelor Mittal) dont il reste mitoyen.

Fat Orsac / Orsac Cava

accompagnement spécifique avec des entretiens individuels. Des modules de formation peuvent être proposés : atelier image de soi, valorisation des compétences, code de la route, langue française, informatique... Peuvent intervenir aussi des formations de pré-qualification ou qualification (ex. logistique) et des stages d'immersion en entreprise.

Le devenir des personnes en fin de contrat varie : orientation vers des structures d'insertion, inscription à Pôle emploi, agences d'intérim ou embauche en contrat de travail ordinaire.

Avec l'usager : contrat à durée déterminée d'insertion de 20h par semaine ou de 26h si la personne perçoit un minima social.

Financement : aide de la DIRECCTE (État), du Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA ou du Conseil régional pour les jeunes de moins de 26 ans, établie en pourcentage du SMIC brut.

L'entreprise adaptée : le FAT-Orsac

L'entreprise adaptée FAT-Orsac emploie en CDI des personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par la MDPH. Au FAT, la plupart relèvent d'un handicap mental. Elles y trouvent une activité professionnelle adaptée à leurs possibilités.

En dehors de l'aide forfaitaire versée par l'État pour chaque salaire de travailleur handicapé, l'entreprise est soumise aux mêmes impératifs qu'une entreprise classique dans la recherche commerciale des clients et l'équilibre de ses comptes.

Les ateliers de production

L'entreprise FAT-Orsac est spécialisée dans l'emballage plastique, le montage en sous-traitance (pour l'industrie cosmétique et médicale essentiellement) et le carton. Elle se place sur des créneaux très spécifiques où les clients ont besoin de produire de petites ou moyennes séries, pour des produits difficilement automatisables.

1. Atelier sacherie (EA)

Le FAT fabrique des sacs plastiques à usage industriel, alimentaire et publicitaire et des sacs poubelle. Il fabrique notamment des sacs à plus forte valeur ajoutée tels que les sacs « marins » avec cordelette coulissante qui nécessitent un montage manuel. Le FAT travaille aussi bien pour des petits commerçants et des PME que pour de grands groupes industriels sur un marché régional et national.

2. Atelier montage de pièces plastique (EA)

Le FAT dispose d'une salle propre climatisée pour l'assemblage de pièces pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique. L'atelier est composé de postes de travail pour le montage manuel et le conditionnement semi-automatique de pipettes et de machines pour le jointage de bouchons, l'assemblage de pièces pour l'industrie du parfum.

3. Atelier cartons (EA, AVA, ACI)

Le FAT assure le collage d'affiches sur des cartons d'emballage, le collage et l'agrafage de caisses en carton de toutes dimensions. Ses marchés concernent en particulier les caisses de dimensions inhabituelles et le conditionnement de produits spécifiques.

• Une entreprise adaptée (anciennement atelier protégé) est une entreprise du milieu ordinaire employant au moins 80 % de travailleurs handicapés. Elle bénéficie d'aides de l'État et doit permettre une insertion et une promotion professionnelle tenant compte du handicap du travailleur. Elle peut servir de tremplin vers des emplois dans des entreprises ordinaires. Selon les nécessités de leur production, les entreprises adaptées peuvent embaucher des salariés valides dans la limite de 20 % de leurs effectifs.



• Des emplois aidés
Les salariés de l'entreprise adaptée perçoivent une rémunération égale au SMIC avec une majoration en fonction de leur ancienneté (en suivant la convention collective de la plasturgie). L'État verse une aide forfaitaire équivalente à 80 % du SMIC brut. Compte tenu des charges patronales, l'entreprise assume la charge d'environ 55 % du salaire. La majoration pour ancienneté est également à sa charge.

• Sous-traitance
Un marché de sous-traitance passé avec le FAT-Orsac permet à une entreprise (de plus de 20 salariés) d'honorer l'obligation légale d'employer 6 % de travailleurs handicapés dans ses effectifs (ou à défaut de verser une contribution financière à l'Agefiph). Voir www.agefiph.fr

